



Doc. 19
27 mai 1952

Institution d'une communauté linguistique européenne par applicatin d'un bilinguisme franco-anglais

Proposition de recommandation

déposée par M. Gérard JAQUET et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Considérant qu'un langage commun réaliserait entre les différents États membres du Conseil de l'Europe l'unité de mentalité et de culture indispensable à la formation de toute communauté humaine ;

Considérant que l'anglais a acquis en Europe depuis la dernière guerre une situation de fait privilégiée;

Considérant que la langue française, de par ses qualités de clarté, de logique et de précision, demeure l'outil indispensable h la formation d'une fédération d'États qui s'unissent pour défendre une forme particulière de pensée et de culture et leur propre conception de la liberté;

Estimant que la conjugaison de ces deux langues, représentatives de cultures essentiellement complémentaires, est actuellement la solution la plus équitable qui puisse s'appliquer à une union européenne sans exclusive et également à une communauté plus vaste réalisant l'union de l'ancien et du nouveau monde,

1. Recommande au Comité des Ministres la conclusion

- a. d'accords bilatéraux en vue de généraliser la pratique courante de l'anglais dans les pays de langue française et, par réciprocité, du français dans les pays de langue anglaise, en particulier en étendant leur enseignement à l'école primaire;
- b. d'une convention internationale pour obtenir des pays qui ne sont ni de langue française, ni de langue anglaise, qu'ils retiennent l'une ou l'autre de ces deux suggestions
 1. soit favoriser chez eux la pratique courante de l'anglais et du français;
 2. soit opter, et de préférence ensemble, pour l'une ou l'autre de ces deux langues, de manière à pouvoir communiquer entre eux et participer en même temps à la communauté linguistique franco-anglaise.

2. Insiste pour que la reconnaissance politique de principe de ce bilinguisme ne soit pas subordonnée à l'élaboration d'un plan complet d'application pratique qui peut demander plusieurs années d'études, afin de permettre à toutes les initiatives publiques ou privées de se manifester pendant cette période d'organisation.

Signé (voir au verso)



Signé:

JAQUET Gérard, France